
Adresse du citoyen Girard, président du district de Quimper, qui envoie un texte où il propose un moyen pour éloigner les enfants des anciennes croyances, en annexe de la séance du 8 germinal an II (28 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du citoyen Girard, président du district de Quimper, qui envoie un texte où il propose un moyen pour éloigner les enfants des anciennes croyances, en annexe de la séance du 8 germinal an II (28 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 533-536;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20817_t1_0533_0000_4

Fichier pdf généré le 23/01/2023

PIÈCES ANNEXES

I

ANNEXE AU N° II

[Le distr. de Château-Gontier, à la Conv. ; 22 vent. II] (1).

« Citoyen président,

Nous l'avons écrit en date du 28 pluviôse que nous faisons passer à la Trésorerie nationale de Paris une caisse pesant au total 526 livres, contenant, savoir : en argent, partie dorée, des vases dits sacrés, 600 marcs ; galons dorés, 88 marcs 2 onces ; galons d'argent, 77 marcs 6 onces ; galons des étoffes brûlées, 70 marcs, et une petite croix.

Nous avons également écrit à la Trésorerie nationale et depuis ce temps nous n'avons reçu aucune réponse, nous avons aussi fait passer à la fonderie de Nantes toutes les cloches provenant de notre district. Chaque jour, nous recevons les cuivres, fers, plombs et étain des églises de nos communes destinées à la Commission des armes. Tu recevras aussi par les commissaires de notre district, envoyés à la Commission des subsistances une once sept gros de perles fines provenant des églises, et le reste de ses richesses. S. et F. »

HAROUILLE, DENOEL (v.-présid.), DELASALE, MEIGNAN (agent nat.).

P. S. — Il ne nous reste plus de prêtres dans notre commune, plusieurs prêtres de campagne ont renoncé à leurs fonctions. Il est à croire qu'en peu nous n'en aurons point du tout. Vive la République.

II

[Le cⁿ Girard, présid. du trib. du distr. de Quimper, à la Conv., ; 13 vent. II] (2).

« Citoyen président,

Comparer les anciens miracles aux nouveaux, la morale de nos pères, à la nôtre, nos actions de vertu et de bravoure à celle du peuple de Dieu et des gentils christianisés ; tirer de ces comparaisons les plus grands arguments en faveur de la liberté, de l'égalité, de la fraternité ; publier ces comparaisons à chaque décade ; en faire un principal objet de lecture pour chaque enfant ; se rendre ainsi l'instituteur des instituteurs, tant pour les villes que pour les campagnes, ne serait-ce pas là, Citoyens, remplir les grandes vues de la Convention nationale. Je vous prie de bien méditer ce projet et de le soumettre ensuite à vos commettans. Législateurs, leur grand objet est de détruire le fanatisme et de faire aimer partout la lan-

gue française, autant que notre sainte Constitution. Or, si tous les enfans apprennent à lire dans des feuilles qui leur graveront soir et matin, tout ce qui peut leur rendre odieux les rois, les prêtres et les vieux idiomes qui seuls pourraient conserver leur réservoir ; si dans ces feuilles aussi variées que les jours qui en exigent une étude tantôt gaie, tantôt sérieuse, toujours agricole et morale ; les disciples trouvent autant d'amusement que d'instruction ; quel plus prompt moyen trouvera-t-on pour faire oublier les rois, les prêtres et les idiomes qui en ont fait des divinités terrestres ? Celles que je vous envoie ne sont qu'un foible échantillon de celles dont je vous esquisse le plan. Si vous me croyez capable de l'exécuter à Quimper, je vous prie de me désigner, mais je demande que vous me donniez pour adjoints deux patriotes versés l'un dans l'histoire du peuple de Dieu, et l'autre dans celle des oracles du paganisme. Mon troisième aide sera cet excellent recueil de la Convention contenant toutes les actions de bravoure et de patriotisme qui se font en France depuis 1789. En attendant le décret qui perfectionnera et sanctionnera mon plan, je vous demande l'envoi de ce recueil, ou les motifs qui feront rejeter ma demande. Quel que soit votre réponse, je n'en serais pas moins enthousiaste des institutions que vous établirez dans toute la France. »

GIRARD (présid. du trib. du district et 1^{er} secrét. de la Sté popul.).

P. S. — Le cⁿ David, un de tes prédécesseurs, me doit une réponse, s'il est vrai qu'il y a une égalité morale entre tous les individus. Son retardement à me la faire proviendrait-il de son travail au plan de mon Paradis français ?... Fais-lui lire le peu que je dis de l'Europe dans cet imprimé d'un nouveau genre ; et il s'empressera de me répondre. Sera-t-il dit qu'il faudra toujours des stimulants, même pour le génie.

[Extrait des reg. de la Sté popul. de Quimper. Séance du 7 vent. II].

Présidence de Desnos, juge de paix.

Cette séance a commencé par la lecture du Bulletin de la Convention daté du 30 nivôse, contenant des détails sur les derniers échecs des rebelles de la Vendée, et des réflexions, tant sur les prodiges de bravoure des sans-culottes qui les poursuivent, qu'en général sur les miracles de patriotisme qui se font dans toute la France. Dès que cette lecture a été finie, le citoyen Girard, premier secrétaire de la Société, a monté à la tribune et a dit :

« Les prodiges et les miracles qu'à chaque courrier nous voyons dans les Bulletins de la Convention, sont des réalités qui ne nous étonnent plus, tant ils sont répétés ; mais regardez-vous comme telles les fanfaronnades prophétiques que je vais vous lire, et qui paroissent venir de la Vendée. Il semble qu'on y ait eu connoissance de mes Rogations latines de 1791. Je vous prie, Citoyens, de vous les rappeler, afin de vous fortifier contre les menaces des aristocrates. »

« Je vous prédisois, en gros et en détail, la ligue des rois de l'Europe contre la France

(1) C 297, pl. 1019, p. 13.

(2) F¹⁷ A 1009^B, pl. 3, doss. 2143.

régénérée. Mes *Rogations* prophétiques firent le plus grand plaisir aux patriotes qui aiment les *bonnes prières*, et les prompts *Exaudi nos*. Il semble que nos adversaires ont voulu les parodier et que, dédaignant mon ton ironique, ils nous menacent sérieusement.

« Ils me savent sans doute gré de publier moi-même leurs menaces et leurs prédictions, surtout si je garde le sérieux qui convient, quand on parle de la Bible noire, de celle qui, à chaque page, parle des diables et des démons que les aristocrates de nos jours invoquent en vain contre nous.

« N'allez pas, Citoyens, m'attribuer le langage mystique dont ils se servent dans leurs prophéties; donnez-vous de garde de me prendre pour un cagot ou pour un censeur; n'allez pas croire avec ceux qui font beaucoup l'un et l'autre, que je veux faire le docteur, et même le prophète; Jésus lui-même a dit que nul ne l'est dans son pays. Regardez-moi donc comme un simple lecteur; mais, avant de vous lire les Prophéties des cagots aristocrates, je dois vous observer qu'ils ne placent dans leurs armées catholiques, quelques douzaines d'enfants et quelques femmes forcenées, que pour nous rendre moins incrédules sur leurs Prophéties.

« Vous allez voir, d'après eux-mêmes et quelques-uns de mes commentaires, que la guillotine est aussi ancienne que l'aristocratie. Des saints de race royale ont été guillotines; Jean-Baptiste et Jacques, tous deux parents de Jésus, l'ont été par ordre de deux tyrans de pareille race, Holopherne l'a été par une femme courageuse.

« Mais le fanatisme les aveugle au point que, sans craindre le sort des décapités, ils osent encore nous menacer; cependant ils ne nous opposent que des enfants. Il est vrai qu'ils les font naître avec des *dents* et des *griffes*, il est vrai qu'ils naissent aussi dans des *étables*, et qu'ils ont des *Rois Mages* pour adorateurs; mais n'allez pas pour cela prendre les *enfants d'émigrés pour des Hommes Dieu* : les nôtres les battront toujours; il y en a beaucoup dans cette enceinte; observez-les pendant que je lirai, et vous verrez que, quand on connoît les Droits de l'Homme, dix ans avant d'en avoir la force, on est en état d'apprécier des épouvantails *d'oiseaux*. »

La lecture des prophéties ayant été entendue, avec le plus grand intérêt, le citoyen Guerneur qui en a senti le ridicule, et qui voyoit le bon effet qu'elles faisoient sur toute l'Assemblée, et sur les enfants même, en a demandé l'impression, ainsi que du discours qui a précédé cette lecture; ce qui a été arrêté par acclamation. Après quoi ce même pétitionnaire a fait un discours très énergique, tant contre les cagots et les traîtres, que contre ceux qui les excusent; il a ensuite reproché aux jeunes gens, qui pour ne pas aller combattre sur les frontières, se placent dans des ateliers, ou des manufactures qui sont nuls pour leur courage et étrangers à leur éducation. Ces reproches ont eu le plus prompt succès. Il a été arrêté que des pères d'enfants armés pour la Patrie remplaceroient les jeunes gens qui sont encore dans leurs foyers. A peine cet arrêté a-t-il été pris qu'un enfant de 8 ans a monté à la tribune et y a

réité de mémoire, et de la manière la plus intelligible, la déclaration des droits de l'homme. Cet enfant a été couvert d'applaudissements, et a reçu l'accollade du Président. La Société, d'une voix unanime a arrêté de féliciter le citoyen Mougeat, père de cet enfant, de citer l'un et l'autre avec éloge dans le procès-verbal, d'en faire une mention honorable, d'envoyer ce procès-verbal imprimé, tant à la Convention, qu'aux Jacobins, qu'à toutes les Sociétés populaires de ce Département, et d'y insérer que plusieurs autres enfans se sont fait annoncer pour, aux premiers décadis, réciter aussi la Déclaration des Droits de l'Homme, et que Louis Mougeat aîné, ne devancera son cadet que de peu de jours.

P. c. c. : DESNOS (*présid.*), GIRARD (*secrét.*).

PROPHETIES

DES CAGOTS ARISTOCRATES

Quel fut, disent-ils, le grand prodige qui précéda l'Incarnation du Verbe? Un Ange apparût, dans le Temple de Jérusalem, à Zacharie et lui annonce la naissance de Jean-Baptiste : Zacharie incrédule est puni de son doute par la privation de l'usage de la parole; et sa femme Elizabeth doute tellement elle-même de l'opération de l'Ange Gabriel, que, pendant cinq mois, elle cache la divine grossesse, qui, le 24 juin, 5^e année de l'Ere chrétienne, produisit au monde Jean-Baptiste, et rendit la vue à son Père putatif.

Eh bien! Catherine, Impératrice de Russie, vient de recevoir du grand Mahomet, un message qui lui annonce qu'elle concevra et enfantera un fils qui sera appelé le *Rédempteur des Nobles et des Prêtres*.

Le second prodige qui précéda les Miracles de Jésus-Christ, trente-trois ans avant sa naissance, fut une annonce faite à Marie, par le même Ange, sans autre intervalle que celui de cinq mois, et sans autre distinction que celle d'*Emmanuel*. Cet enfant de race royale, vint au monde, dans une étable, le 25 décembre (c'est-à-dire) 5 mois après Jean-Baptiste, surnommé son *Précurseur* et de *race royale* comme Emmanuel, puisqu'Elizabeth étoit aussi de la famille de David.

Eh bien! la femme du Stathouder vient de recevoir de *Luther* et *Calvin*, un céleste message qui lui annonce qu'après la fin de l'Ere chrétienne, elle accouchera d'un fils qui se nommera *Gargantua* et qui rétablira la noblesse, le clergé et tous les rois dans leur entière puissance.

Jésus-Christ avait 12 ans complets, avant qu'il fit un Miracle tel que celui de disputer avec les Docteurs de la Loi, dans le Temple de Jérusalem.

Eh bien! tous les Emmanuel français, nés depuis trois ans chez les princes coalisés, vont disputer en *langues de feu* dans tous les temples de la prétendue raison, avec les Docteurs de la Loi nouvelle.

Jean-Baptiste qu'on dit le Précurseur du Christ, ne commença cependant son ministère que dans la 15^e année du règne de Tibère, vingt ans après que son cousin avoit confondu les Docteurs de la Loi, dans le Temple de Jérusalem. Eh bien! les enfants des émigrés, tout

marmots qu'ils sont encore, vont se répandre dans toute la France, sous la forme de colombes restauratrices, et ressusciter les innombrables martyrs de la royauté.

Jean-Baptiste qui ne fit jamais de miracles, Jean-Baptiste qui, toute sa vie, ne prêcha qu'au désert, Jean-Baptiste ne fit qu'un baptême, celui de son cousin Emmanuel, fut guillotiné par Hérode, un an après ce baptême unique. Eh bien! tous les marmousets d'émigrés en feront dix mille chacun, nous en avons pour garants, les dents et les griffes qui ont effrayé leurs mères mêmes.

Jésus-Christ fuyant les persécutions d'Hérode qui venoit de faire emprisonner Jean-Baptiste, quitte la Judée, se retire en Galilée, et passant par la Samarie, s'arrête quelque temps à *Sichar* et apprend à une femme qu'il est le *Messie tant désiré* et ce en quoi consiste l'adoration véritable. Eh bien! toutes les races royales et quasi-royales, tous les enfans de Mages et de Magiciens, en un mot, tous les juifs errants vont, comme Pierre et André, se faire pêcheurs d'hommes et montrer des pêches miraculeuses.

Jésus-Christ avait 33 ans, lorsqu'il fit son second miracle à Cana; son troisième à Carphanaüm; et les petits Emmanuel français en feront sur tout le globe, en battant des ailes et en fientant le musc.

Jésus-Christ ajouta, on en convient, quelques autres miracles à ces trois premiers. Mais guérir des malades, apaiser des tempêtes, chasser les démons des corps humains et leur donner des entrailles de pourceaux, pour nouveaux gîtes, sont-ce là des miracles tels que feront bientôt les rédempteurs de Lyon, de Toulon, et de la Vendée?

Jésus-Christ en a dit-on fait beaucoup d'autres; mais s'il n'a vécu que 33 ans, comment se peut-il qu'il en ait pu faire à 34, 35 et 36; verra-t-on de telles contradictions dans l'histoire des Emmanuel du XVIII^e siècle? Il est, dit-on, ressuscité trois jours après sa mort; mais tous ceux qui meurent pour la royauté ne ressuscitent-ils pas dès le lendemain? Sans cela pourrions-nous résister si longtemps à ces enfans du diable, qu'on appelle sans-culottes?

Au surplus nous n'entendons pas contester à Jésus le plus petit de ses miracles, pas même celui de changer l'eau en vin; mais, comme lui, tous les roitelets d'émigrés entreront triomphans dans leurs Seigneuries, montés sur chacun une ânesse, ayant chacun ses ânonns. Voilà ce que nous osons prédire aux sans-culottes, qui sont pour nous les scribes et les Pharisiens de la Bible. Voilà ce que le prophète Psalmiste a prédit et ce qu'on peut appliquer aux enfans des émigrés dont nous regrettons tant les pères et mères. Vous avez tiré ma gloire de la bouche des enfans et de ceux qui sont à la mamelle.

Voilà, Citoyens, les menaces prophétiques qu'un nouveau miracle m'a fait trouver dans un songe; voilà comme le principe de tous les anciens miracles se découvre de nuit comme de jour à tous les vrais Patriotes.

La Foi, cette vertu cardinale qui a fait plus d'hypocrites croyans que de vrais Saints, est le talisman des cagots chrétiens ou mahométans. Le patriotisme, cette vertu républicaine que rien ne peut tromper, et qui ne veut tromper personne, est le levier des hommes

libres; c'est lui qui fait aux nourrissons de nos jours quitter le sein de leur mère, pour prêter une oreille attentive à nos cris de vive la Montagne; c'est lui qui pour ainsi dire a doublé tous leurs sens, et supprimé l'enfance, pour ne montrer en eux que des adolescents plus que miraculeux, j'en ai la preuve dans ces enfans qui depuis quelques jours se proposent de nous réciter de mémoire la déclaration des Droits de l'homme; j'en vois un qui s'impatiente de me voir si longtemps à la Tribune.

Il est donc temps, Citoyens, que j'en descende; et je vous invite tous à l'écouter avec attention. Si comme je l'espère, il réussit dans son récit, vous direz que les deux extrêmes, la vieillesse et l'enfance, feront tout ce qu'ils voudront de ce modérantisme qu'on appelle vertu, et qui souvent n'en est que le masque; vous direz que ce milieu n'a pas toujours montré ce qu'il désigne, et que la nature au contraire ne varie jamais. La confiance de cet enfant est du plus heureux présage; s'il vous satisfait, son succès sera un miracle plus grand que celui de Jésus disputant à 12 ans dans le temple de Jérusalem, avec les Docteurs de la Loi; mais il est temps de finir, une autre fois je m'expliquerai mieux, et sur les anciens et sur les nouveaux miracles; il dépend de vous néanmoins de hâter cette explication, je ne tarderai pas à vous en indiquer les moyens.

NOTE DE L'ÉDITEUR

Je n'attaque, Citoyens, aucun des miracles de Jésus, pas même celui qu'il fit à 12 ans, en disputant avec des Docteurs dans le Temple de Jérusalem, sans savoir lire ni écrire, je n'attaque pas même celui qu'il fit aux Noces de Cana, 19 ans après son Baptême, en changeant l'eau en vin; car nous avons des enfans qui ont plus de mémoire que d'années, et des marchands qui ont plus de chimie que de probité.

Mais pourquoi ne pas vous dire qui a empêché Joseph et Marie, si bon Citoyens, dans leur tems tous monarchiques, d'apprendre un métier à leur fils, plus pauvre qu'eux ou au moins à lire et écrire, première science nécessaire pour porter, soit une Couronne, soit une tiare.

Jésus avait 25 ans, lorsqu'après son baptême, dans le Jourdain, il fit son premier miracle à Cana en changeant l'eau en vin : ce fut à la fin de sa trente-cinquième année (c'est-à-dire deux ans après sa mort, suivant plusieurs évangélistes) qu'il expliqua à une femme de *Sichar* en quoi consistoit la véritable adoration, qu'il étoit le vrai Messie, le Rédempteur attendu, depuis si longtemps. Pourquoi donc nos aristocrates grands Adorateurs d'images, aussi difformes qu'impuissantes, grands messagers de Messies à longue génération, et fidèles agens de Mages aux neuf couleurs dominantes ne nous parlent-ils pas de notre pavillon tricolore, et de nos Temples de la Raison? pourquoi donnent-ils à cette raison, qui seule représente l'être suprême, l'idéale épithète de prétendue? N'est-ce point là un blasphème digne de la colère de nos nouvelles Judith?

L'ancienne, vous le savez tous, Citoyens, guillotine Holopherne qui vouloit subjuguier la

Judée, en lui faisant adorer des images. Elle étoit jeune, belle et riche; elle regrettoit un mari qui avoit plus aimé ses vertus que sa beauté et ses richesses. *L'Être suprême l'inspira*, et elle coupa la tête du général de Nabuchodonosor.

Voilà, Citoyens des tribunes, celle que vous devez imiter; voilà l'héroïne qui doit vous servir de modèle, quand vous aurez affaire à des aristocrates *ivres*. Voilà une femme vraiment patriote, bien différente de cette folle qui a osé poignarder Marat, déjà mourant, et de celle qui vient de périr près de Nantes, à la tête d'une troupe aussi fanatique qu'elle.

Si cet anti-cagot a tout le succès que peut lui procurer une société aussi nombreuse qu'éclairée, l'Editeur des prophéties de l'aristocratie s'engage de donner, à chaque décade une dizaine des *anciens* miracles, comparés à dix *nouveaux*, avec tous les accompagnements qui rendent nos chants patriotiques si agréables à entendre et si efficaces sur les cœurs sensi-

bles; mais il faut que la Société, avec qui il s'engage, s'engage à son tour à prendre mille exemplaires de ses comparaisons anti-cagotiques. L'enceinte de ses séances contient cent bancs; et certainement chaque banc fournira un *Décemvir* en état d'avancer *neuf mises*. Le citoyen Girard n'est ni *docteur*, ni *prophète*, mais il connoît assez le cœur humain pour préférer la persuasion à tout autre moyen, mais chaque *Décemvir* connoît assez le patriotisme des neuf à dix Sociétés qui nous sont affiliées pour ne devoir pas craindre que le débit d'une dizaine d'exemples d'un ouvrage *constitutionnel* lui sera onéreux. La Convention elle-même montre trop de génie pour ne pas voir que le plan qu'on lui présente à sanctionner doit entrer nécessairement dans celui de l'Education nationale, et qu'il hâtera la destruction des rois, des nobles, des prêtres et avant eux de l'ergotisme qui les soutient seul.

Renvoyé au Comité d'instruction publique par celui des pétitions (1).

III

[Décrets envoyés aux départements par le Ministre de l'Intérieur, 8 germ. II] (2).

DATES des décrets	TITRE DES DÉCRETS	DÉPARTEMENTS auxquels l'envoi a été fait	OBSERVATIONS
Ventôse 25 n° 3202	Décret qui autorise la Société Populaire de Richemont à jouir provisoirement de l'ancien Temple de cette commune	{ Seine-Inférieure } { Distr. de Neuchâtel } { S. P ^{re} (Richemont) }	Manuscrit
Germinal 7 3203	Décret qui met définitivement en liberté les administrateurs du département de la Meurthe	de la Meurthe	id.

(1) Mention marginale, datée du 8 germ., et signée Cordier.

(2) C 297, pl. 1013, p. 31. Signé : PARÉ.